

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

Décision n° 83087 du 10 octobre 2016 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1628898S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35);

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant les conditions d'attribution du brevet de chef de service aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (*JO* n° 195 du 23 août 2012, texte n° 7);

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifiant certaines dispositions relatives à la formation des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'instruction n° 82800/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative au parcours de formation des sous-officiers des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu l'instruction n° 82900/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015 relative à la formation d'adaptation à la spécialité et à la formation professionnelle complémentaire des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN);

Vu le message n° 68111/GEND/CEGN/BE/PL du 10 octobre 2016,

Décide:

Article 1^{er}

Le brevet de chef de service est attribué, à compter du 7 octobre 2016, aux sous-officiers classés par ordre alphabétique dont le nom suit:

Andoche , Benoît	190125
Aouadi , Nora	210447
Baltat , Gaëtan	200884
Bazin , Sébastien	171005
Bidet , Christophe	198731
Blazart , Michaël	187343
Boivin , Emmanuel	166477
Bossard , Stéphanie	195002
Boukhallad , Maria	174461
Brunet , Emmanuel	166829
Courivaud , Émilie	189630
Cresson , Delphine	159856
Cuisance , Fabienne	164383
Delumeau , Fabien	185375
Desbonnets , Laurène	182311
Doguet , Mickaël	167403
Doléac , Nathalie	162718
Dugoujon , Damien	178204

Duventru, Jean-François	193466
Eyraud, Jérôme	195053
Gervais, Sandra	140320
Grelaud, Stéphane	167413
Haling, Thomas	199016
Imzouagh, Latifa	219515
Latinovic, Fanny	194990
Lavost, David	168664
Lessieux, Laurent	178211
Mignot, Sophie	183849
Mora, Emilia	141731
Ménager, Sandra	189104
Nawrot, Valérie	184936
Nivoix, Virginie	218740
Noirez, Philippe	209718
Petitprez, Élodie	175419
Ponchon, Richard	191421
Postic, Franck	218831
Prolhac, Karine	183774
Roy, Sandrine	194126
Sakiman, Sonia	195855
Sanzari, Michaël	175384
Tarall, Joël	192719
Tauzin, Laëtitia	194867
Tibéri, Olivier	195154

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, sous-directeur des compétences,
J.-M. ISOARDI